



Projet Sportif Fédéral (PSF) Campagne 2026

demandes de subvention – clubs de métropole

Thématique :	☐ Présidence ☐ Administration et Finances ☐ Haut Niveau ☐ Formation & Emploi ☐ Marque	☒ Clubs et Territoires ☐ Compétitions ☐ Affaires juridiques et Institutionnelles ☐ Développement ☐ Filiales
Destinataires :	☐ Comités ☐ Liges ☐ Liges et Comités	☒ Ligues, Comités et Clubs ☒ CTS
Nombre de pièces jointes : 1 – détail des attributions définitives		
☐ Information ☐ Echéance de réponse :		

N°ref :

- [Note](#) du 13 juillet 2026 relative aux propositions de financement pour le PSF 2026
- [Note](#) du 30 juillet 2026 relative à la transmission des propositions et la mise en paiement par l'Agence National du Sport

Synthèse : La Fédération a récemment ajusté les propositions à l'Agence Nationale du Sport (ANS) de soutien des clubs métropolitains au titre des crédits « Projet Sportif Fédéral », et vous communique un nouveau bilan d'attribution et de soutien par région.

Mots clés : PSF, 2026, subvention, clubs métropolitains

À la suite de la première information communiquée concernant les montants de subvention proposés aux clubs métropolitains au titre du **Projet Sportif Fédéral (PSF) 2026**, la Fédération Française de Basketball a poursuivi ses échanges avec l'**Agence Nationale du Sport (ANS)** afin de sécuriser et de consolider les propositions transmises.

Les retours de l'Agence, ainsi que les vérifications complémentaires conduites par la Fédération, ont rendu nécessaires **plusieurs ajustements des propositions initialement établies**. Les travaux complémentaires ont notamment permis d'identifier certaines situations qui nécessitaient une attention particulière. **Plusieurs clubs, dont des structures historiquement soutenues au titre du PSF se retrouvaient ainsi, dans la première proposition, sans financement proposé en 2026.**

Par ailleurs, l'analyse approfondie de certains dossiers a fait apparaître des **incohérences ou des situations particulières**, conduisant la Fédération à reprendre certains éléments, à effectuer de nouvelles vérifications et, lorsque cela était nécessaire, à procéder à une **réévaluation des propositions initiales**. Cette démarche a été menée avec un objectif clair : **sécuriser au maximum la cohérence, l'équité et la lisibilité de la répartition des crédits au titre du PSF 2026.**

1. 82 clubs supplémentaires finalement accompagnés

À l'issue de ces travaux et des derniers arbitrages, la Fédération a ainsi pu reclasser **82 clubs métropolitains qui n'avaient initialement pas été dotés au titre du PSF 2026**. Une évolution qui constitue un ajustement significatif. En effet, **l'enveloppe globale disponible pour les clubs demeurant similaire**, l'intégration de ces nouvelles structures a nécessairement entraîné une nouvelle répartition des crédits.

Autrement dit, le choix de permettre à ces 82 clubs de bénéficier finalement d'un soutien **a mécaniquement conduit à un lissage des montants et à une modification de certaines propositions initialement communiquées à l'ensemble des clubs métropolitains.**

2. Un ajustement nécessaire dans un contexte budgétaire contraint

La Fédération mesure pleinement que ces modifications peuvent susciter des interrogations, notamment pour les clubs dont le montant proposé évolue par rapport à la première information communiquée. La Commission Fédérale PSF a néanmoins travaillé à **limiter autant que possible l'ampleur des variations**, en recherchant le meilleur équilibre entre les différentes situations individuelles.

Cependant, le nombre de **structures supplémentaires représente un volume important de bénéficiaires et mobilise nécessairement une enveloppe financière conséquente**. Dans un contexte où les crédits disponibles restent contraints, leur prise en compte ne pouvait être réalisée sans conséquence sur la répartition des montants entre les différents clubs soutenus.

3. Une démarche fédérale guidée par l'équité et la responsabilité

La Fédération tient à rappeler que les montants communiqués dans un premier temps constituaient des **propositions**, soumises aux différents travaux de consolidation et aux échanges avec l'Agence Nationale du Sport. Les ajustements intervenus depuis répondent donc à la volonté de la FFBB de **fiabiliser la répartition des crédits, de corriger certaines situations identifiées et de préserver, autant que possible, les clubs engagés dans la dynamique du PSF.**

La Fédération remercie l'ensemble des bénévoles et des acteurs mobilisés dans ce travail d'instruction et de réexamen des dossiers. Dans un cadre budgétaire contraint, la recherche d'un équilibre entre **équité territoriale, continuité du soutien fédéral et reconnaissance de la qualité des projets** constitue un exercice particulièrement exigeant. **Dès lors, les montants définitifs attribués ont été validés, par l'Agence Nationale du Sport.**

Les clubs et les structures n'étant pas soumis à une convention annuelle de financement seront informés par notification à la main de l'ANS des attributions et de la décision puis payés dans le courant du mois de septembre 2026.

Contact : COURGEON Alan		E-mail : psf@ffbb.com
Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Alan COURGEON Chargé de mission PSF-PST	Max BRESOLIN Adjoint au DG / DTN	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2026-09-07 NOTE LR CD CLUBS-4-PCT-PSF2026-Infos LR-CD-Clubs-VF	